

Grand Poitiers Communauté urbaine

Enquête sur les déplacements

Grand Poitiers a souhaité engager en 2025 une enquête ménage déplacement pour disposer de chiffres mis à jour intégrant les évolutions d'habitudes des dernières années. Cette enquête se fait en partenariat avec le

[Cerema \(https://www.cerema.fr/fr\)](https://www.cerema.fr/fr)

qui garantit une réalisation identique sur le territoire national et permet ainsi de comparer les résultats (pour en savoir plus sur

[la méthodologie \(https://www.cerema.fr/fr/actualites/emc2-enquete-mobilite-certifiee-cerema-emc2-anciennement\)](https://www.cerema.fr/fr/actualites/emc2-enquete-mobilite-certifiee-cerema-emc2-anciennement)

).

Pourquoi Grand Poitiers réalise cette enquête ?

La connaissance des déplacements réalisés par les habitants est **essentielle à la définition des politiques publiques de mobilité** (marche à pied, vélo, circulation routière, covoiturage, autopartage, transports en commun routier et ferroviaire etc.).

Les dernières données disponibles datent de 2018. Afin d'intégrer les nouvelles habitudes de déplacement quotidien **des habitants et salariés de son territoire**, Grand Poitiers a souhaité réactualiser les chiffres en 2025. Les résultats permettront de développer des solutions adaptées aux besoins sur la période 2025-2035.

Cette enquête est financée par Grand Poitiers avec une subvention de 20 % de l'État.

Quand et comment se déroule l'enquête ?

4 160 personnes vont être interrogées du 23 septembre à fin décembre 2025 soit par téléphone, soit en face à face. Les adresses ont été tirées au sort et une phase de repérage organisée en juillet et août 2025 permet de les vérifier.

L'entretien qui dure environ 20 minutes se déroule en deux parties :

- une première partie porte sur la composition du ménage ;
- une seconde partie permet de recueillir tous les déplacements de la veille, quel que soit le mode utilisé : voiture, marche, bus, car, train, vélo...

Qui est concerné ?

Les habitants des communes de Grand Poitiers, mais aussi des communes limitrophes au territoire de la communauté urbaine, qui ont été intégrées à l'enquête, afin de prendre en compte les déplacements d'habitants de ces communes sur le territoire. La carte en bas de page présente les communes pour lesquelles des habitants peuvent être interrogés.

Comment sont utilisées les données ?

Conformément à la loi du 7 juin 1951, à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) à caractère personnel adopté le 27 avril 2016 par le Parlement européen et le Conseil, la confidentialité des renseignements que vous communiquerez est strictement garantie. En fin d'enquête, toutes les informations nominatives vous concernant seront détruites. Les fichiers constitués et les exploitations réalisées seront rendus totalement anonymes.

Qui réalise l'enquête ?

L'enquête est réalisée par la société Test SAS, prestataire de Grand Poitiers.



GRAND POITIERS

84, rue des Carmélites
86 000 Poitiers
Tel : 05 49 52 35 35

HORAIRES :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30